



**Procès-verbal  
de la réunion du Conseil Municipal  
n° 08/2021 du vendredi 15 octobre 2021  
à 19 heures 30,**

\*\*\*\*\*

**L'an deux mille vingt un, le vendredi quinze octobre, à dix-neuf heures trente,**  
le Conseil Municipal de la commune de CLERAC, **dûment convoqué le 09 octobre 2021,**  
S'est réuni en session ordinaire dans la salle des associations, sous la présidence de Michel QUOD.  
**Présents :** QUOD Michel – CAILLE Marie-Claire – Mathieu THIBAUD – CHARGE Daniel –  
Dominique MAUREL –VAREILLE Marc – PRIOUZEAU Pascal - ARNAUDY Isabelle – VIAS  
Sylvie – AYMAT Laëtitia - BOIN Corine

**Absents excusés :** POMIER Chantal (pouvoir à S. VIAS) – AUDOIN Jean-Marc – BOIN  
Dominique

Madame Sylvie VIAS a été élue **secrétaire.**

**Nombre de membres afférents au Conseil : 15 ; Nombre de membres en exercice : 15 ;**

**Nombre de membres présents : 12**

\*\*\*\*\*

**Le conseil municipal approuve les comptes-rendus du :**

- 28/05/2021
- 22/06/2021

\*\*\*\*\*

**Ordre du jour :**

## 1. Bâtiment

### a) Agrandissement hôtel

<b><u>DELIBERATION:</u></b> affichée le 22 octobre 2021 Accusé de réception Préfecture le 22/10/2021 n° 017-211701107- 20211015 – 2021OCT01--DE		
<b><u>Objet :</u></b> Agrandissement Hôtel – Attribution de marché		
Monsieur le Maire rappelle : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les travaux à réaliser, à savoir la transformation de l'appartement en chambres d'hôtel.</li> <li>- Le 10 septembre dernier, il a été décidé de retenir les entreprises pour la réalisation de ce dossier,</li> </ul>		
Monsieur le Maire indique que le devis de l'entreprise LEDENT a fait l'objet d'une réévaluation. Il convient de rectifier le montant de cette entreprise.		
<b>Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (13 voix pour) :</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Décide de retenir</b> les entreprises ci-dessous :</li> </ul>		
<b>Nom lot</b>	<b>Entreprises</b>	<b>Montant HT</b>
2 Menuiserie extérieure/intérieure	LEDENT	7 409.18
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Autorise</b> Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.</li> </ul>		

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion de chantier a eu lieu pour signer les marchés et déterminer le planning des travaux.

### b) Ecole

- Agrandissement

<b><u>DELIBERATION:</u></b> affichée le 22 octobre 2021 Accusé de réception Préfecture le 22/10/2021 n° 017-211701107- 20211015 – 2021OCT02--DE		
<b><u>Objet :</u></b> Projet Ecole – Demande de subvention		
Monsieur le Maire rappelle l'agrandissement projeté de l'école. Ce dernier présente les plans projetés et l'estimatif des travaux, s'élevant à 233 000.00 € HT.		
Monsieur le Maire indique que ce projet d'un montant peut bénéficier : <ul style="list-style-type: none"> <li>- De la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) de l'Etat,</li> <li>- Du Fonds « construction et grosses réparations des locaux scolaires du premier degré » du Département de la Charente-Maritime.</li> </ul>		
<b>Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé longuement dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents(13 voix pour) :</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Décide</b> de réaliser les travaux d'agrandissement du groupe scolaire pour un montant de 233 000.00 € HT, dans le courant de l'année 2022,</li> <li>• <b>Autorise</b> Monsieur le Maire à déposer un dossier, en vue d'obtenir des aides financières auprès <ul style="list-style-type: none"> <li>○ De l'Etat</li> <li>○ Du Département de Charente-Maritime,</li> </ul> </li> <li>• <b>Approuve</b> le plan de financement suivant :</li> </ul>		
<b>ORIGINE DU FONDS</b>	<b>MONTANT SOLLICITE</b>	<b>TAUX DE PARTICIPATION % du montant HT</b>
Etat	116 500.00	50.00
Département	58 250.00	25.00
Autofinancement	58 250.00	25.00
<b>MONTANT TOTAL HT DE L'OPERATION</b>	<b>233 000.00</b>	<b>100.00</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Autorise</b> Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.</li> </ul>		

- Réfectoire

<b><u>DELIBERATION:</u> affichée le 22 octobre 2021</b>		
Accusé de réception Préfecture le 22/10/2021 n° 017-211701107- 20211015 – 2021OCT03--DE		
<b>Objet : Restauration scolaire – Isolation phonique</b>		
Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est souhaitable d'isoler le restaurant scolaire phoniquement afin de permettre de réduire le bruit ambiant lors du service. Les travaux s'élèvent à 6 779.16 € HT. Les travaux peuvent faire l'objet d'une aide du Département.		
<b>Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé longuement dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents(13 voix pour) :</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Décide</b> de réaliser les travaux d'isolation phonique pour un montant de 6 779.16 € HT, dans le courant de l'année 2021,</li> <li>• <b>Décide</b> de retenir l'entreprise CORBELLON,</li> <li>• <b>Autorise</b> Monsieur le Maire à déposer un dossier, en vue d'obtenir des aides financières auprès du Département de Charente-Maritime,</li> <li>• <b>Approuve</b> le plan de financement suivant :</li> </ul>		
<b>ORIGINE DU FONDS</b>	<b>MONTANT SOLLICITE</b>	<b>TAUX DE PARTICIPATION % du montant HT</b>
Département	1 694.79	25.00
Autofinancement	5 084.37	75.00
<b>MONTANT TOTAL HT DE L'OPERATION</b>	<b>6 779.16</b>	<b>100.00</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Autorise</b> Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.</li> </ul>		

### c) Stade

<b><u>DELIBERATION:</u> Affichée le 22 octobre 2021</b>		
<b><u>DELIBERATION:</u> Affichée le 22 octobre 2021</b>		
Accusé de réception Préfecture le 22/10/2021 n° 017-211701107- 20211015 – 2021OCT04--DE		
<b>Objet : Stade</b>		
Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que des travaux sont à prévoir au stade. Ce dernier présente les devis de réalisation des projets suivants :		
- Toiture de la buvette	2 877.00 € HT	
- Fermeture de la tribune	723.19 € HT (travaux faits par les employés municipaux)	
<b>Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé longuement dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents f(13 voix pour) :</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Décide</b> de réaliser les travaux de toiture de la buvette pour un montant de 2 877.00 € HT, et décide de retenir l'entreprise Métal DP,</li> <li>• <b>Décide</b> de réaliser les travaux de fermeture de la tribune pour un montant total de 723.19 € HT et décide de valider les devis de Fers services (53.19 € HT) et Briconautes (670.00 € HT),</li> <li>• <b>Autorise</b> Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.</li> </ul>		

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que :

- les travaux de rénovation de charpente ont été réalisés,
- l'abri de touche est commandé.

**d) Acquisition de matériel**

<b><u>DELIBERATION</u></b>	<b>affichée le 22 octobre 2021</b> Accusé de réception Préfecture le 22/10/2021 n° 017-211701107- 20211015 – 2021OCT05--DE
<b>Objet : Acquisition de matériel</b>	
Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à certaines acquisitions :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Salle des fêtes : remplacement réfrigérateur : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ceyral : 1 100, € HT</li> </ul> </li> <li>- Divers bâtiments : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Aspirateurs <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Orapi : 431.60 € HT</li> </ul> </li> <li>• Monobrosse 165 : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Orapi : 1 573.00 € HT</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>	
<b>Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé longuement dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (13 voix pour) :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Décide</b> d'acquérir le matériel listé ci-dessus, nécessaire au bon fonctionnement des différents services</li> <li>• <b>Autorise</b> Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.</li> </ul>	

**e) Cabinet médical**

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal qu'un ostéopathe a pris contact avec les services de la mairie pour une installation dans la commune. Une rencontre a été organisée en présence de Mmes Martinez et Vias. Ce professionnel fait beaucoup de remplacement. Sa conjointe travaille à Bussac. Les anciens locaux de la Poste lui ont été présentés. Dès que les travaux seront réalisés, il pourra débiter son activité. Aussi, Monsieur le Maire demande à la commission bâtiment de travailler sur ce dossier en urgence pour une réalisation rapide des travaux. A noter qu'un loyer modéré lui sera demandé.

Pour la réalisation du projet global, il serait intéressant de contacter un cabinet d'architecte spécialisé. Monsieur le Maire charge la commission bâtiment de ce projet.

**2. Urbanisme****a) Cimetière**

<b><u>DELIBERATION</u></b>	<b>affichée le 22 octobre 2021</b> Accusé de réception Préfecture le 22/10/2021 n° 017-211701107- 20211015 – 2021OCT06--DE	
<b>Objet : Parking Cimetière – choix du maître d'œuvre</b>		
Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est prévu la réalisation d'un parking pour le cimetière. Les travaux sont estimés à 73 200.00 € HT.		
Pour la bonne réalisation de ce projet, il est nécessaire de travailler avec un maître d'œuvre. Une consultation a été réalisée, dont voici les résultats :		
Une consultation a été réalisée, dont voici les résultats :		
	<b>Syndicat de voirie</b>	<b>AZIMUT</b>
Esquisse	2 350,00 €, HT	0
Réalisation Déclaration préalable	250,00 € HT	0
Mission PRO	3,20 % Soit 2 342,40 € HT	2,19 % Soit 1 600,00 € HT

Missions PRO-EXE AOR	2,00% Soit 1 464,00 € HT	2,00 % Soit 1 464,00 € HT
Relevé topo	710,00 € HT	930,00 € HT
Géolocalisation des réseaux souterrains existants	1 120,00 € HT	0
<b>TOTAL HT</b>	<b>8 236,40 €</b>	<b>3 994,00 €</b>

Monsieur le Maire précise que ce projet pourra bénéficier d'un financement du Département, au titre des amendes de police (dépense plafonnée à 60 000.00 € HT, subvention de 40 %).

**Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé longuement dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (13 voix pour) :**

- **Décide** la réalisation d'un parking pour le cimetière pour un montant estimatif des travaux de 73 200.00 € HT, pour l'année 2021 et au plus tard premier trimestre 2022,
- **Décide** de retenir la société Azimut pour un montant de 3 994.00 € HT,
- **Décide** solliciter l'aide du Département à hauteur de 40 %,
- **Approuve** le plan de financement suivant :

ORIGINE DU FONDS	MONTANT SOLLICITE	TAUX DE PARTICIPATION % du montant HT
Département	24 000.00	32.79
Autofinancement	49 200.00	67.21
<b>MONTANT TOTAL HT DE L'OPERATION</b>	<b>73 200.00</b>	<b>100.00</b>

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

### b) Droit de préemption

<b><u>DELIBERATION</u></b>	<b>affichée le 22 octobre 2021</b> Accusé de réception Préfecture le 25/10/2021 n° 017-211701107- 20211015 – 2021OCT07--DE
<b><u>Objet : Droit de préemption – rue de la Poste</u></b>	
<p>Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été décidé lors de la séance du 10 septembre dernier d'appliquer le droit de préemption urbain sur la parcelle cadastrée en section F n° 1237, située rue de la Poste.</p> <p>Monsieur le Maire indique que la réponse a été donnée hors délai, le futur acquéreur s'est fait connaître. Il a déjà engagé des frais à hauteur de 2 000.00 €.</p> <p>Après négociation avec ce dernier, il a accepté de laisser la commune bénéficier de cette parcelle sous condition de lui rembourser les frais qu'il a déjà engagés. Un accord écrit sera signé avec cette personne.</p> <p><b>Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé longuement dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (13 voix pour) :</b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Décide</b> de maintenir la décision de conserver ce bien,</li> <li>• <b>Décide</b> d'accepter de rembourser la somme de 2 000.00 € à cette personne,</li> <li>• <b>Autorise</b> Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.</li> </ul>	

### c) Communication

<b><u>DELIBERATION</u></b>	<b>affichée le 22 octobre 2021</b> Accusé de réception Préfecture le 25/10/2021 n° 017-211701107- 20211015 – 2021OCT08--DE
<b><u>Objet : Communication</u></b>	
<p>Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été souhaité le remplacement des panneaux de village. Il présente les différents devis sollicités :</p>	

	Fournisseur	Taille panneau	PU HT	Total 9 Panneaux	Piètements/la paire	PU HT	Total 9 piètements	Total (panneaux + piètements)
1	Adequat "Classique"	680*710	205,00 €	1 845,00 €	40x60x2600	225,00 €	2 025,00 €	3 870,00 €
2	Adequat "Tradition"	680*710	154,00 €	1 386,00 €	40x60x2600	134,00 €	1 206,00 €	2 592,00 €
3	ABC Collectivités	750*750	224,00 €	2 016,00 €	60x40x2600	154,00 €	1 386,00 €	3 402,00 €
4	Manutan	710*740	161,00 €	1 449,00 €	50x50x1800	255,00 €	2 295,00 €	3 744,00 €
5	SDV 17	750*750	235,00 €	2 115,00 €	60x40x2600	161,00 €	1 449,00 €	3 564,00 €

Il précise que le premier devis Adequat, le plus en adéquation avec les besoins, a été revu et affiné avec 10 panneaux. Le montant s'élève à 3 416.30 € HT.

**Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé longuement dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (13 voix pour) :**

- **Décide** de procéder au remplacement des différents panneaux,
- **Décide** de retenir la société Adequat pour un montant de 3 416.30 € HT,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

#### d) Défense incendie

- Dossier Genêt

Monsieur le Maire précise que l'acte d'acquisition a été signé.

**DELIBERATION:** affichée le 22 octobre 2021  
Accusé de réception Préfecture le 25/10/2021  
n° 017-211701107- 20211015 – 2021OCT08--DE

**Objet :** Défense incendie Genêt – choix de l'entreprise

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été décidé l'installation d'une défense incendie (bâche de 60 m3) au lieu-dit Genêt. L'acte d'acquisition a été signé.

Il s'agit désormais de procéder au choix de l'entreprise pour la réalisation de ces travaux :

Syndicat de voirie	Eau 17	BASTERE
30 827,42 € HT	8 939,09 € HT	8 375,73€ HT
Pas de branchement eau, pas de clôture, pas de signalétique	Branchement d'eau, clôture, Pas de signalétique	Pas de branchement d'eau, clôture, Pas de signalétique

Par ailleurs, Monsieur le Maire présente les devis pour la réalisation des accès à cette future installation :

- Devis SDV pour création d'une aire de pompage : 11 026,72 € HT
- Devis TAPHANEL pour aménagement accès : 2 753.60 € HT

**Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé longuement dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (13 voix pour) :**

- **Décide** de retenir l'entreprise Eau 17 pour un montant de 8 939.09 € HT pour l'installation de la bâche,
- **Décide** de retenir la société Taphanel pour un montant de 2 753.60 € HT,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

- PPRIF (Plan de Prévention des Risques d'Incendie de Forêt)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion aura lieu le 09/11 prochain afin de mettre à jour la cartographie du classement des zones à risque.

#### e) Mise en place tyrolienne

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Priouzeau. Ce dernier indique avoir réceptionné deux devis et être dans l'attente d'un troisième. Des précisions sont à solliciter pour l'un des fournisseurs. Le dossier n'étant pas complet, la décision sera prise lors du prochain conseil.

#### f) Espace vert

<b><u>DELIBERATION</u></b>	<b>affichée le 22 octobre 2021</b>	
	Accusé de réception Préfecture le 25/10/2021	
	n° 017-211701107- 20211015 – 2021OCT10--DE	
<b>Objet : Espaces verts – acquisition de matériel</b>		
Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'acquérir un broyeur pour mettre sur le petit tracteur. Il présente les différents devis :		
	<b>Herriberry</b>	<b>Tardy</b>
	1 690,00 € HT	1 826,00 € HT
		<b>Chevalerias</b>
		2 400,00 €
<p><b>Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé longuement dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (13 voix pour) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Décide</b> d'acquérir un broyeur,</li> <li>• <b>Décide</b> de retenir la société Herriberry pour un montant de 1 690.00 € HT,</li> <li>• <b>Autorise</b> Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.</li> </ul>		

### 3. Gestion du personnel

<b><u>DELIBERATION</u></b>	<b>affichée le 22 octobre 2021</b>	
	Accusé de réception Préfecture le 25/10/2021	
	n° 017-211701107- 20211015 – 2021OCT11--DE	
<b>Objet : Création poste de Rédacteur territorial</b>		
Le Maire informe le conseil municipal qu'un agent, actuellement adjoint administratif principal 1ère classe, a été inscrit sur la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur par voie de promotion interne par décision de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Charente-Maritime en date du 28 septembre 2021. Afin de nommer l'agent sur ce grade, le Maire propose au conseil municipal de créer un poste de rédacteur territorial à temps complet.		
<p><b>Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé longuement dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (13 voix pour) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>décide</b> la création du poste de rédacteur territorial à compter du 1er janvier 2022, après accomplissement des mesures de publicité, et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.</li> <li>• <b>Autorise</b> Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.</li> </ul>		

### 4. Compte-rendu réunions

#### a) SCOT

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le SCoT (Schéma de Cohérence Territorial) est en cours de révision. Ce document a un fort impact sur les documents d'urbanisme dont celui de la commune de Clérac. Une révision du document d'urbanisme sera nécessaire lors de l'adoption du

S-CoT. Monsieur le Maire sollicite la commission urbanisme afin de faire un inventaire des terrains constructibles.

**b) Réunions à venir**

- 21 octobre :
  - Matin : CLIS Calcia
  - Après-midi : CLIS Sotrival
  - 17 heures : comité de développement (CDCHS)

**5. Divers**

a) Enquête publique

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une enquête publique relative à l'installation de panneaux photovoltaïque sur le site de Sotrival aura lieu du 08 novembre au 10 décembre 2021. Il invite le conseil à consulter le dossier, un avis devra être émis.

b) Décoration de Noël

Monsieur le Maire indique qu'il faut prévoir la location de la nacelle, pour la pose et dépose des décorations de Noël. Il est retenu les 01 et 02/12/2021 pour la pose et le 10/01/2022 pour la dépose.

c) Agenda

A noter dans l'agenda :

- 20/11 : repas des aînés
- 25/11 : retour des articles pour le bulletin municipal
- 14/12 : marché de Noël, en lien avec l'école
- 17/12 à 18h30 : Noël des agents
- 15/01/2022 : Vœux de la municipalité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.